

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Commune de ROZOY-BELLEVALLE

# Plan Local d'Urbanisme

## ORIENTATIONS d'AMENAGEMENT et de PROGRAMMATION

Document n°3

Vu pour être annexé à la  
délibération du :

**29 mai 2018**

approuvant le

**Plan Local d'Urbanisme**  
de ROZOY-BELLEVALLE

Signature du Président et  
Cachet de la Communauté  
d'Agglomération de la  
Région de Château-Thierry



**GEOGRAM sarl**

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

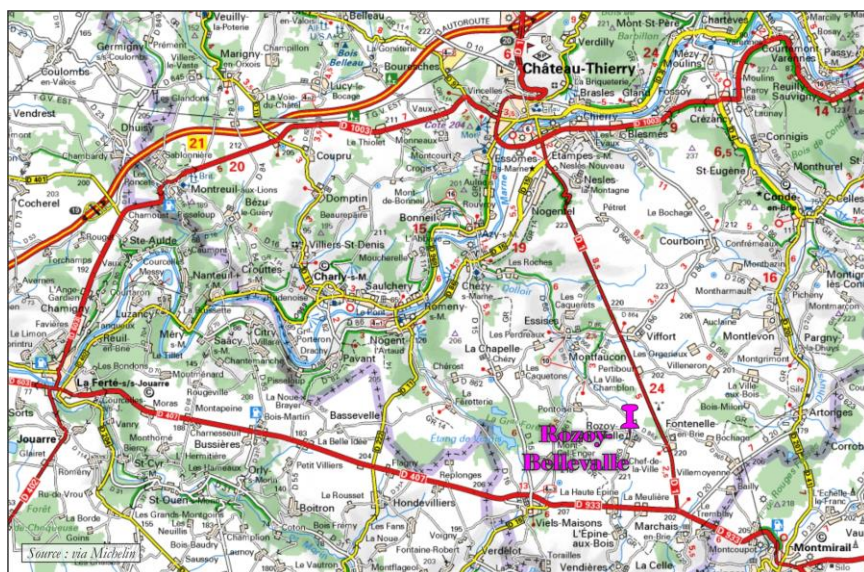
bureau.etudes@geogram.fr

## PRÉAMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent respecter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et peuvent comprendre des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. La partie programmation reste quant à elle facultative.

Toutefois, en l'absence de zone de développement définie et compte tenu de l'omniprésence des déplacements et de la préservation de l'environnement lors des réflexions communales, celles-ci sont retranscrites au travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation particulière.

**Bien que la représentation graphique de ces orientations ne soit qu'indicative, les schémas d'aménagement ne devront pas être remis en cause lors des opérations de constructions.**

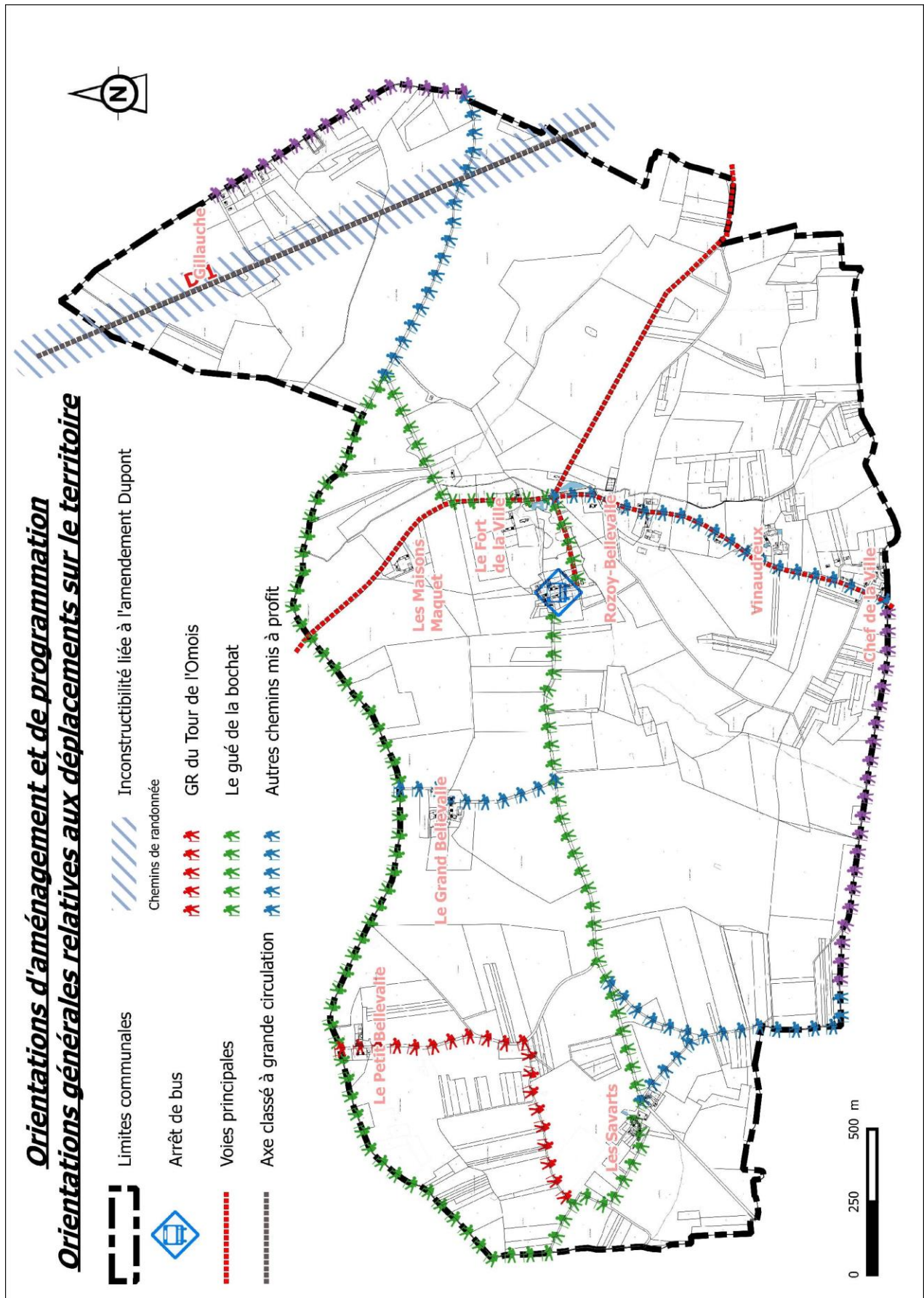


## Les déplacements

Concernant les orientations en matière de déplacements, la municipalité souhaite diversifier les modes de déplacements, en encourageant les « modes doux ».

En complément des chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées, un circuit sera mis en place afin de relier tous les hameaux de la commune. Ces itinéraires permettent de parcourir l'ensemble du territoire, et de rejoindre les communes riveraines.

- **Une signalétique sera réalisée, pour encourager les déplacements entre les hameaux et la zone villageoise, en empruntant les chemins ruraux existants.** Il s'agit de faciliter les déplacements en « mode doux » ; ceux-ci se réaliseront sans nuire aux déplacements agricoles.



## **La préservation de l'environnement**

### **Inscription dans la transition énergétique**

La sensibilisation des habitants pourra se faire au niveau de la sobriété énergétique : notamment pour les réductions de consommations d'eau, d'électricité et de chaleur.

L'incitation à la réhabilitation des logements via les aides disponibles pour les propriétaires permettra par ailleurs de renforcer l'efficacité énergétique afin de réduire la précarité des ménages tout en accueillant de nouveaux habitants sans consommer d'espaces supplémentaires.

Les dispositifs individuels de production d'énergie renouvelable (notamment solaires photovoltaïque et thermique) et d'autoconsommation seront favorisés afin de tendre vers un équilibre entre productions et consommations d'énergie non carbonées sur le bassin de vie.

### **Prévention des risques**

Afin de prévenir les risques de ruissellement et de coulées de boue auxquels la commune est soumise, il est recommandé :

- De développer les noues végétalisées qui faciliteront l'infiltration à la parcelle,
- D'aménager des parkings perméables,
- De développer des toitures et des façades végétalisées ainsi que des systèmes de récupération des eaux de pluie.

### **Préservation de la biodiversité**

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques concernant la Trame Verte et Bleue ont alors été réalisées sur la base du diagnostic et de l'état initial constituant les deux premières parties du rapport de présentation (Document N°1 du PLU).

L'objectif de cette orientation est de mettre en avant les éléments environnementaux majeurs identifiés sur le territoire communal : la nature et l'eau, afin de les préserver et d'attirer l'attention auprès des porteurs de projet sur les enjeux de protection.

Les principales composantes des trames vertes et bleues sont identifiées sur la carte suivante qui précise, via l'étude TVB du PETR – UCCSA, les éléments suivants :

- ENS : « Cours du Dolloir et de ses affluents » et « Bassin versant du Dolloir ».
- ZNIEFF 1 : « La Grande Forêt » et « Cours du Dolloir et de ses affluents » ;
- ZNIEFF 2 : « Vallée du Dolloir ».

## Inventaire des zones humides 4CB humides 4CB ROZOY-BELLEVILLE

### Légende

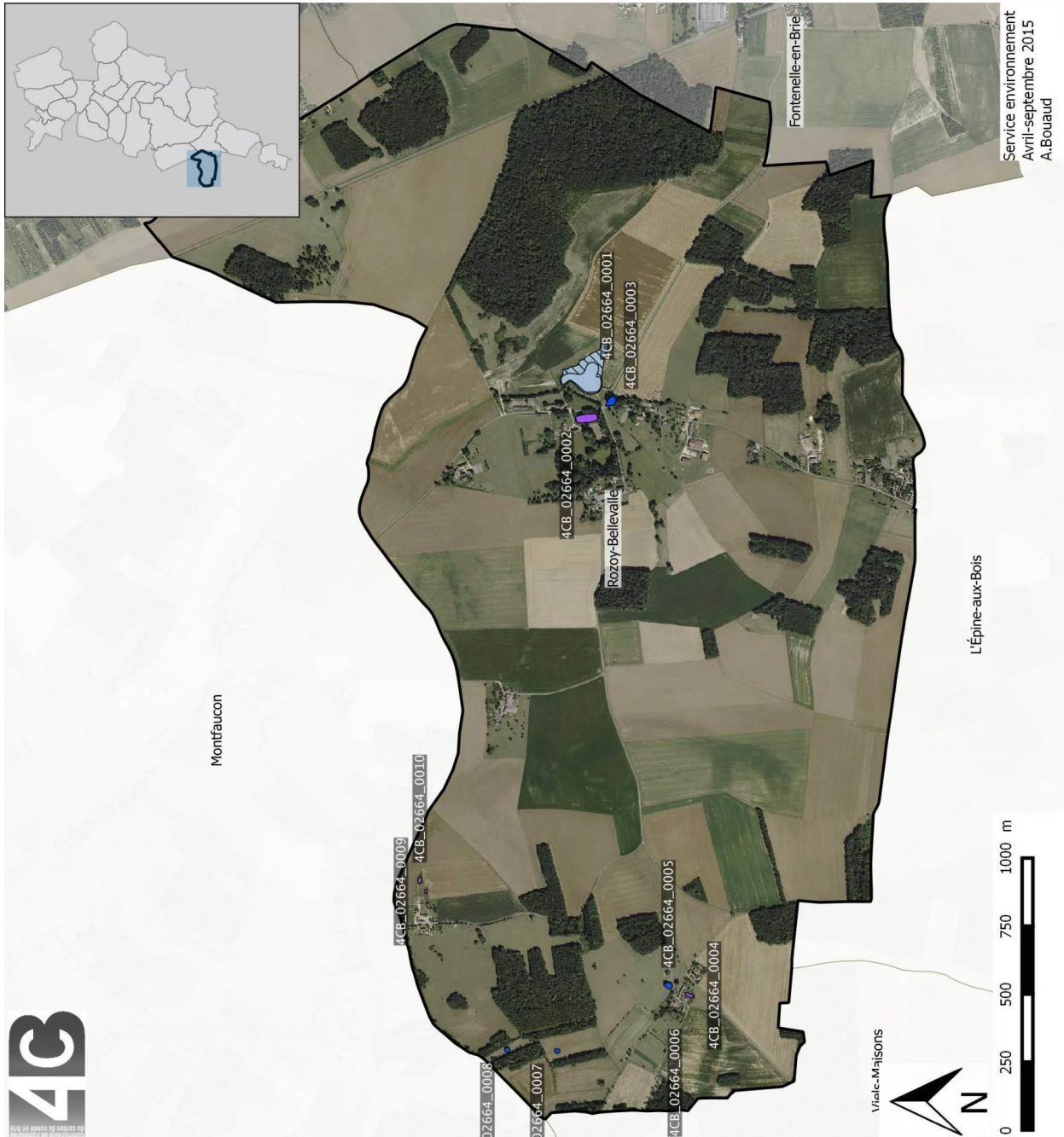
Typologie des Zones Humides

- 1\_ Mares
  - 2\_ Bordures de plans d'eau
  - 3\_ Zone de marais
  - 4\_ Prairies humides et mégaphorbiaies
  - 5\_ Bois et fourrés marécageux
  - 6\_ Bois humides
  - 7\_ Zones cultivées, plantées
  - 8\_ Zones artificielles (jardins, bassins, ...)
- Milieu Aquatique
- Plans d'eau

Fond de carte: Orthophotos® - ©IGN - 2010

### Table des zones humides

Id	Type	Surface (m²)
4CB_02664_0001	2	8255
4CB_02664_0002	8	2182
4CB_02664_0003	1	1892
4CB_02664_0004	8	324
4CB_02664_0005	1	534
4CB_02664_0006	1	78
4CB_02664_0007	1	286
4CB_02664_0008	1	281
4CB_02664_0009	8	119
4CB_02664_0010	8	234

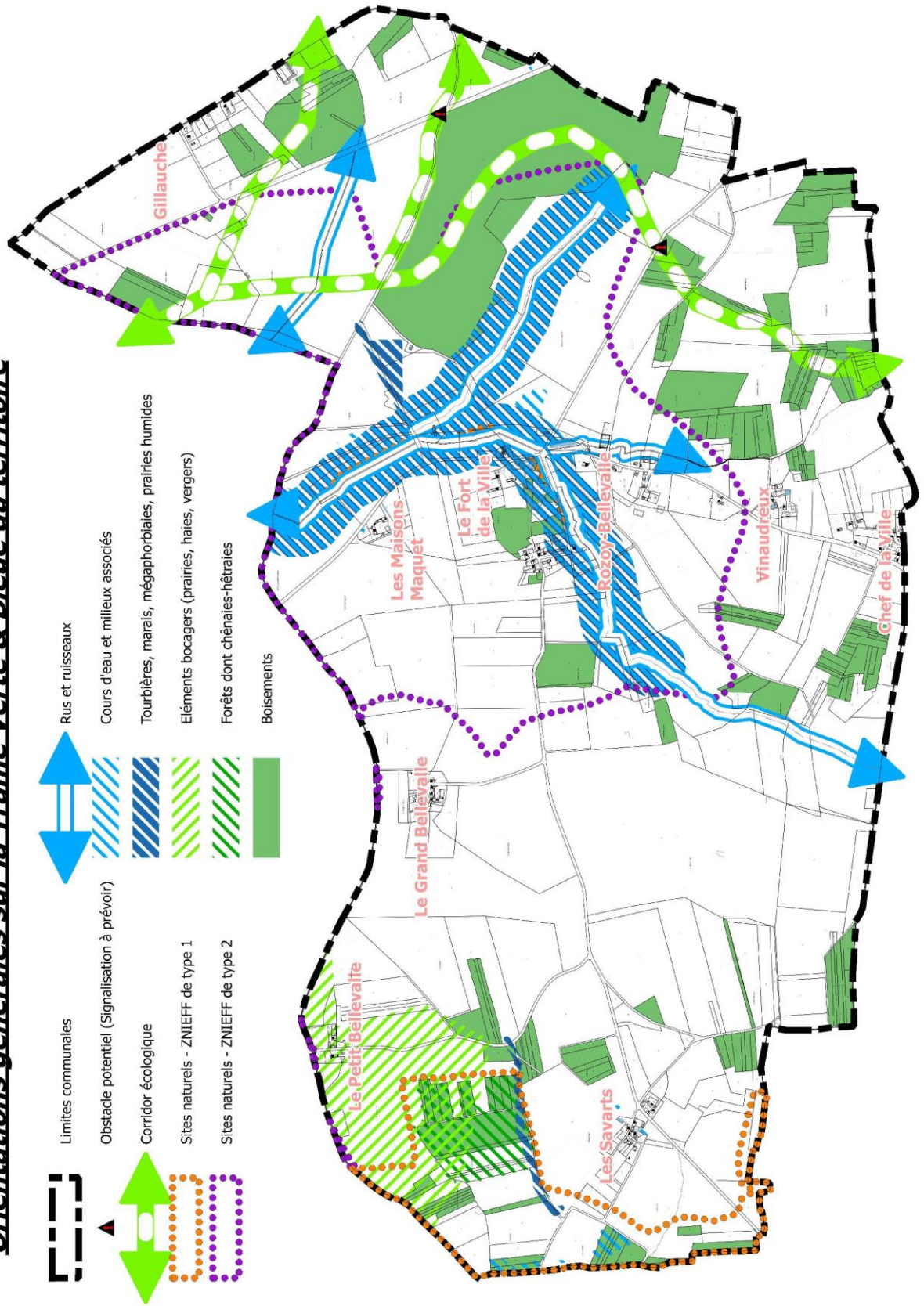


L'étude Zones Humides de la 4CB révèle 10 secteurs à enjeux sur la commune de Rozoy. Ils sont classés en zones N ou A et ne seront donc pas impactés par le projet communal.

Les propriétaires concernés par ces zones ainsi que par l'ensemble des trames pourront être sensibilisés à la préservation :

- des éléments bocagers à préserver, notamment grâce à l'activité agricole et en particulier l'élevage sur ces zones classées en N ou en A :
  - le réservoir incluant le Champ des Sarabins et **sa zone fragmentée au niveau du Petit Belleville à l'Ouest,**
  - le corridor au Nord-Est, allant du Petit Merisier au boisement du Champ Caille et **la fragmentation au niveau de la RD1 au croisement avec le chemin rural du Télégraphe,**
- des forêts :
  - les réservoirs, essentiellement classés en EBC, qui bordent le Chemin du Champ des Sarabins, la Justice et le Petit Bois à l'Ouest (à proximité des Savarts),
  - le corridor de la Rue des Étangs au Bois des Plants au Sud-Est, essentiellement en EBC, et sa **fragmentation au niveau du Chemin de la Croix-Blanche à Fontenelle (où il traverse le Bois de Lacense).**
- des tourbières, marais, mégaphorbiaies et prairies humides :
  - le réservoir qui longe le chemin de la Croix-Isidore à l'Ouest, en périphérie de la zone N et des EBC (Champ des Sarabins),
  - le réservoir au Nord qui longe le Chemin du Gros Chêne puis la route d'Essise, vers le village au sein de la zone N,
  - le corridor constitué par le ru du Champ de Faye et 2 de ses fossés affluents (vers le Sud-Est sous le Bois des Plants et vers le Sud-Ouest à proximité de la zone Ut du Fort de la Ville) ;
- des étangs et des mares des plateaux de la Brie picarde :
  - les réservoirs, notamment au niveau du Fort de la Ville, de la Gare, des Savarts, des Maisons Maquets, du Bochat et du Petit Merisier,
  - les espaces forestiers à amphibiens situés en périphérie ouest : le Petit Bois et la Justice ;
- et des cours d'eau : le ru du Champ de Faye (partie du Dolloir) et 2 de ses fossés affluents (vers le Sud-Est sous le Bois des Plants et vers le Sud-Ouest à proximité de la zone Ut du Fort de la Ville).

***Orientations d'aménagement et de programmation***  
***Orientations générales sur la Trame Verte & Bleue du territoire***



La commune portera une attention particulière aux réservoirs et aux corridors fragmentés ainsi qu'aux zones humides sur son territoire. Par ailleurs, de nombreux boisements ont été classés en EBC.

**Les principaux secteurs à enjeux (ru, zones humides et bocage à l'Ouest) sont classés en zone Naturelle ou Agricole.**